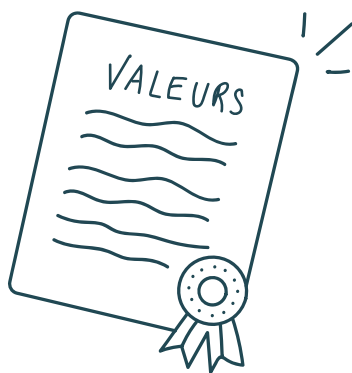


Version de travail

1euro
PAR
MOI

Charte



Cette charte est en cours d'élaboration. Elle sera finalisée, enrichie et approuvée collectivement par les membres avant le lancement public prévu fin 2026.

PRÉAMBULE

La confiance est le ciment de toute action collective.
Elle ne se décrète pas : elle naît de preuves solides et tangibles, qui permettent à chacun de l'accorder.

Cette charte est notre base commune, destinée à affirmer nos repères collectifs : nos valeurs, nos engagements et les garde-fous qui protègent le projet.

Elle est appelée à évoluer au fil de la vie du fonds, pour rester fidèle à son ambition : construire, avec et par ses membres, un outil démocratique, transparent et exemplaire, au service du bien commun.

NOTRE VISION

Nous affirmons que la collaboration est la clé d'une société saine.
L'argent peut et doit redevenir le fluide-outil qui circule et alimente chaque acteur à la mesure de ses besoins.

Nous voulons que chacun puisse contribuer selon ses moyens et que toutes et tous soient égaux dans la décision.

T euro par Moi se veut notre palpitant, qui irrigue ce qui construit, nourrit et améliore nos vies collectives.

Nous accueillons toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans la présente charte et refusons tout sectarisme ou exigence de pureté idéologique.

Enfin, nous engageons le fonds à être exemplaire en permanence.



NOS VALEURS

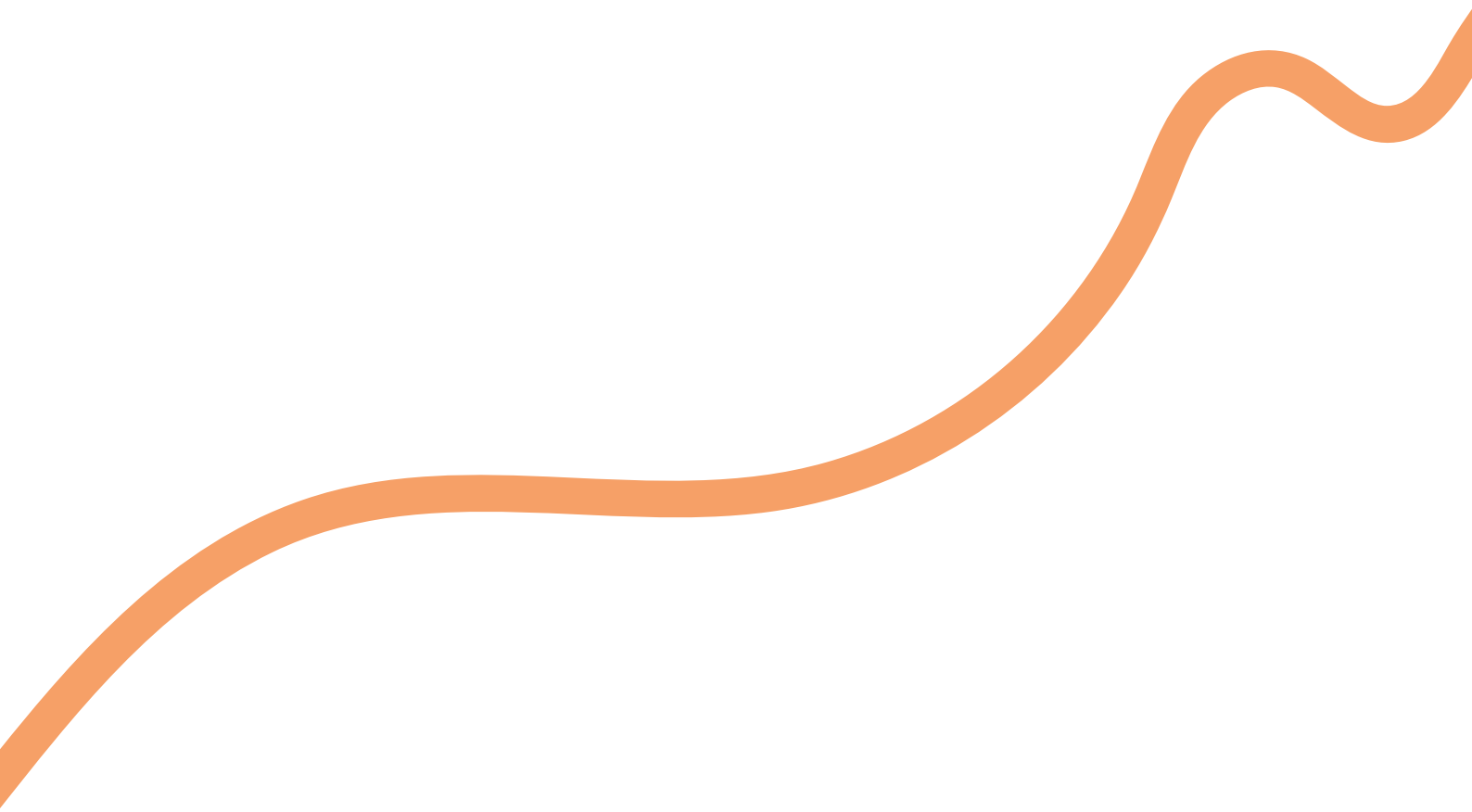
Nos valeurs forment la colonne vertébrale de *1 euro par Moi*. Elles guident nos choix et garantissent que le fonds reste fidèle à son ambition transformatrice :

- **DÉMOCRATIQUE** – 1 personne = 1 voix, quelle que soit sa contribution.
- **TRANSPARENT** – Rien de caché, tout vérifiable : chaque euro est traçable, chaque décision publique.
- **INDÉPENDANT** – Notre fonds, nos choix. Sans dépendance à des financeurs extérieurs.
- **NON LUCRATIF** – Gravé dans nos statuts : aucuns dividendes possibles, les excédents sont réinvestis.
- **ENGAGÉ** – Fidèles à notre charte et à nos principes dans chaque décision.
- **COOPÉRATIF** – Épauler celles et ceux qui transforment, dans une logique d'entraide.
- **HUMANISTE** – L'argent au service du bien commun, jamais comme une fin en soi.



NOS ENGAGEMENTS

Dans le prolongement de nos valeurs, nous portons ces principes complémentaires qui structurent notre action commune :

- **ACCESSIBILITÉ** – Ouverte à toutes et tous, dès 1 euro par mois, sans condition.
 - **ANCRAGE CONCRET** – Des actions visibles et territoriales, qui relient le proche et le global.
 - **ENGAGEMENT POSITIF** – Favoriser un climat de confiance, d'enthousiasme et de joie.
 - **UNE DÉMOCRATIE PROTÉGÉE** – Chaque décision est collective, inscrite dans un cadre de valeurs qui garantit le fonds contre tout détournement
- 

UTILISATION DES FONDS

Le fonds n'est pas une cagnotte figée, mais un flux citoyen: chaque contribution est mutualisée puis la ressource disponible est répartie selon une clé, décidée démocratiquement, entre quatre axes complémentaires :



PRÊTS CITOYENS À TAUX ZÉRO (40 %)

pour accompagner la création d'entreprises engagées, définies par des critères sociaux, écologiques et démocratiques.



DONS COUPS DE POUCE (10 %)

pour soutenir rapidement des initiatives collectives et associatives.



RENFORCEMENT STRATÉGIQUE DU FONDS (30 %)

pour constituer une réserve commune, dédiée à renforcer la capacité d'action du fonds par des investissements stratégiques éthiques.



FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET OUTILS (20 %)

pour financer la gouvernance partagée, l'application, la transparence des flux et la coordination du projet.

Chaque affectation est décidée par les membres, dans le respect de la charte du fonds et avec une exigence constante d'impact positif.

GARANTIES ÉTHIQUES

Parce que l'argent que nous mettons en commun doit rester cohérent avec nos valeurs, nous appliquons des garde-fous stricts.

- **EXCLUSIONS CLAIRES** – Aucune ressource ne sera fléchée vers les énergies fossiles, les armes, la spéculation immobilière ou foncière, ni vers toute activité opaque ou contraire à notre charte.
- **DEVOIR D'EXEMPLARITÉ** – Le fonds applique à lui-même les standards qu'il exige des projets soutenus : cohérence, transparence et utilité sociale.

Ces règles constituent la base sur laquelle les membres peuvent contrôler, questionner et évaluer en permanence la fidélité du fonds à sa mission.



CRITÈRES APPLICABLES AUX DONNS COUPS DE POUCE

Les dons dits « coups de pouce » ont vocation à soutenir ponctuellement des initiatives collectives dans une logique de réactivité, d'expérimentation et d'encouragement de l'engagement citoyen ou associatif.


Les candidats à un don coup de pouce doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes:

- Appartenir à la liste des structures éligibles :
 - Associations ;
 - Structures de l'économie sociale et solidaire ;
 - Structures coopératives ;
 - Collectifs citoyens organisés.
- Appartenir à l'un, ou plusieurs, des domaines d'activités détaillés ci-dessous ;
- Respecter les critères spécifiques émis dans le cadre de l'appel à projets concerné.

Dès lors que ces conditions sont remplies, la décision d'attribution relève pleinement du choix des membres (contributeurs et/ou sociétaires) du fonds, dans le cadre des processus démocratiques en vigueur.

Domaines d'activités éligibles

Il a été défini **5 grands ensembles d'activité** couvrant les domaines éligibles à l'action "Dons Coup de pouce" du Fonds :

- Social, santé et solidarités
 - Ecologie, transitions et agriculture
 - Culture, Médias, Éducation et partage des savoirs
 - Economie locale et coopération
 - Initiatives participatives
- 

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS SOUTENUS

Afin de garantir la cohérence entre ses valeurs et les projets qu'il soutient ou développe, le fonds évalue l'éligibilité des candidats **aux prêts et aux investissements** sur la base du révélateur d'engagement développé par France Active.

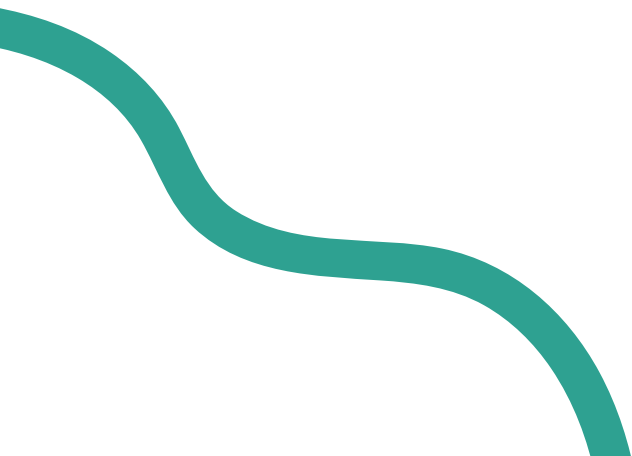
Cette évaluation repose sur cinq piliers : **Emploi, Territoire, Social, Écologie et Gouvernance**, appréciés à travers un ensemble de critères qualitatifs.

Pour être éligible, un projet doit répondre à deux conditions cumulatives :

- **Avoir au moins l'un de ces piliers au cœur de son projet**, constituant une finalité assumée et structurante de son activité ;
- **ne pas générer d'externalité négative significative**, c'est-à-dire ne présenter aucun impact négatif majeur sur l'un des cinq piliers.

Ce cadre d'évaluation établit des **repères explicites, observables et évaluables**, communs aux porteurs de projets et aux membres du fonds.

Il permet au fonds de fonder ses décisions sur des éléments objectivables et de structurer des relations d'accompagnement cohérentes, équitables, et orientées vers l'amélioration continue des projets soutenus.



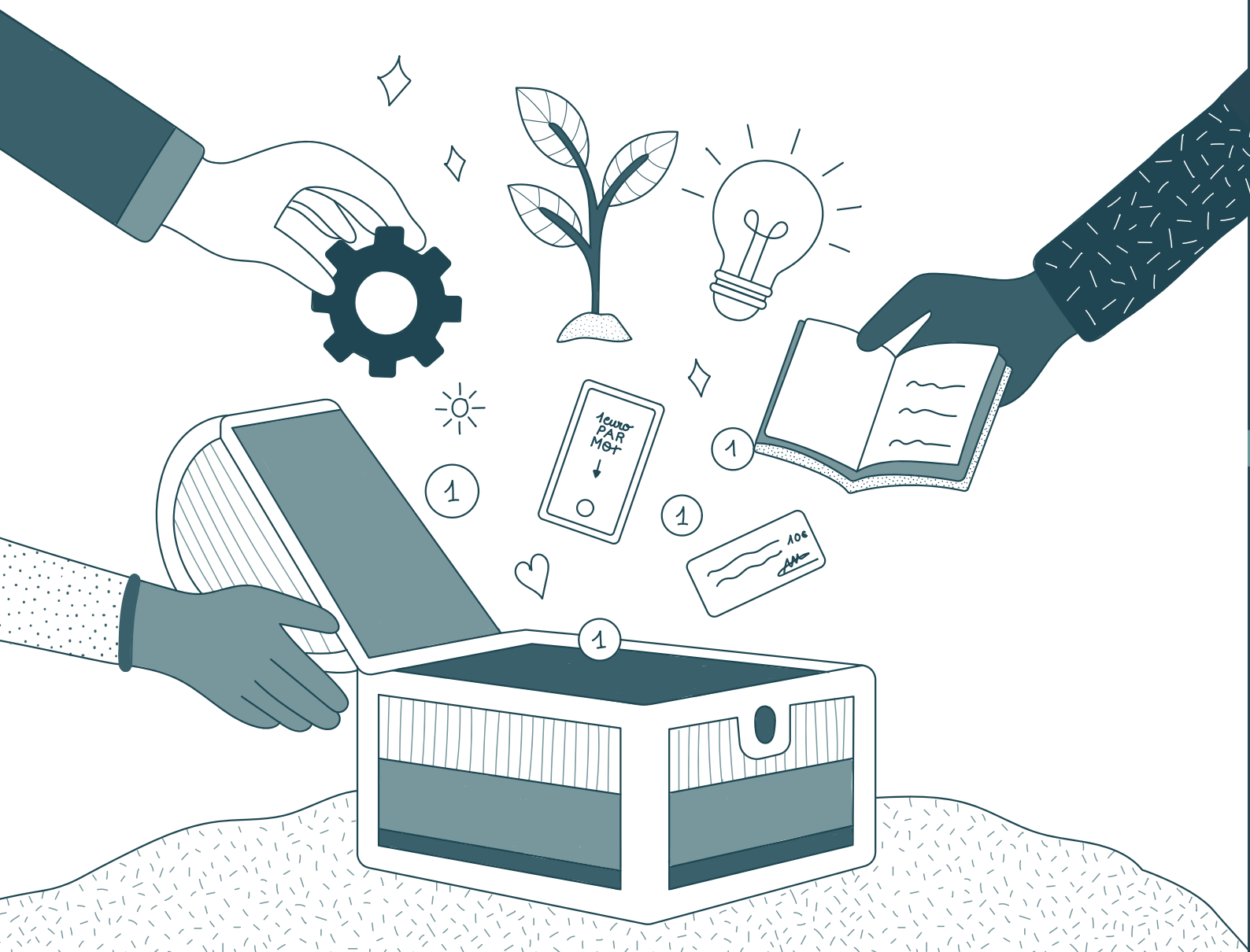
TRANSMISSION ET HÉRITAGE

Le fonds appartient à ses membres, mais il dépasse chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous avons choisi d'inscrire dans la charte une règle claire :

En cas de dissolution, les richesses accumulées ne seront ni privatisées ni redistribuées. Elles seront réaffectées à des structures ou initiatives agissant en accord avec cette charte et ses valeurs.

La décision d'affectation appartiendra alors aux membres, selon un processus démocratique transparent.

Ainsi, même si le fonds devait disparaître, il continuerait d'alimenter ce pour quoi il a été créé : le bien commun.





www.1europarmoi.com